



Direction de la Transition Écologique et du Climat

## **CONTRIBUTION AU PNACC 3**

### **CAHIER D'ACTEUR DE LA VILLE DE PARIS**

#### **EN PRÉAMBULE**

Face à l'accélération du changement climatique, l'adaptation est le chantier qui conditionnera l'habitabilité de notre territoire. Il ne s'agit plus d'un projet à mener dans le futur, les effets du changement climatique sont déjà là et les impacts pour la France sont encore plus rapides que les dernières prévisions ne le laissaient penser.

À Paris, où les températures moyennes dépassent déjà de 2,3°C celles de l'ère préindustrielle, les événements climatiques extrêmes se multiplient, sécheresses et vagues de chaleur s'intensifient été après été, des épisodes de pluie torrentielles se produisent régulièrement, alors que la rigueur hivernale semble de plus en plus appartenir au passé. La capitale se prépare à vivre dans un environnement modifié pouvant dépasser les +2,5°C en 2030, et un réchauffement moyen de l'ordre de +3°C à l'horizon 2050.

Dans ce contexte, la Ville de Paris vient d'adopter son nouveau Plan Climat qui fait de l'habitabilité du territoire et de la protection des plus vulnérables une priorité, avec une part importante des mesures consacrées à l'adaptation de son territoire. Plusieurs d'entre elles sont issues des travaux de la Mission d'Information et d'Évaluation transpartisane (MIE) « Paris à 50°C », réalisée en 2023, et qui consistait à évaluer les impacts du changement climatique sur la capitale, notamment en anticipant des scénarios extrêmes comme des températures pouvant atteindre 50°C, hypothèse que les chercheurs du GREC francilien (groupement régional d'experts sur le climat) n'excluent plus d'ici à la fin du siècle. Les collectivités territoriales sont en effet en première ligne des effets du changement climatique. Elles sont donc concernées en premier lieu par les politiques d'adaptation, y compris définies à l'échelle nationale. Un soutien réglementaire, financier et technique de la part de l'État est indispensable et conditionne la réussite collective.



## Direction de la Transition Écologique et du Climat

Cette contribution de la Ville de Paris a pour objectif de présenter sa lecture du projet de Plan National d'Adaptation au Changement Climatique, de faire part de ses besoins prioritaires vis à vis de l'État et de ses propositions au profit des territoires.

### **Les propositions de la Ville de Paris pour le PNACC 3**

- ⇒ Accompagner les collectivités pour décliner localement la trajectoire nationale d'adaptation au changement climatique, en co-construisant les trajectoires avec les acteurs publics et privés de chaque territoire ;
- ⇒ Faire évoluer la trajectoire nationale d'adaptation au changement climatique en fonction de l'évolution des projections climatiques ;
- ⇒ Accompagner la mise en œuvre du PNACC de financements dédiés et supplémentaires à la hauteur des enjeux, créer un fonds dédié à l'adaptation des territoires pour les collectivités locales : il s'agirait de pouvoir financer la rénovation thermique des bâtiments publics, leur équipement en protections solaires, l'isolation des toitures etc. pour maintenir leur habitabilité en période estivale ;
- ⇒ Analyser la soutenabilité du système assurantiel à l'échelle nationale face à la multiplication des catastrophes naturelles, identifier des solutions de financement alternatives à l'augmentation des polices d'assurance pour les particuliers ;
- ⇒ Intégrer dans la feuille de route des Architectes des Bâtiments de France la protection des personnes face aux aléas climatiques en particulier sur la question de la rénovation des toitures et l'installation de volets.
- ⇒ Ajouter un axe constitué de mesures visant à lutter contre les inégalités sociales en matière d'adaptation au changement climatique ;
- ⇒ Adapter le code du travail pour protéger les travailleurs les plus exposés, et mettre en place une négociation interprofessionnelle sur l'adaptation des conditions de travail face au changement climatique ;
- ⇒ Introduction d'un volet obligatoire de prise en compte du changement climatique dans les processus d'évaluation des projets dans le code de l'urbanisme et de l'environnement.

## I. LA TRACC, BOUSSOLE NATIONALE

### 1. À décliner à l'échelle locale...

La Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) est une boussole nationale commune qui doit pouvoir permettre de doter les collectivités des outils dont elles ont besoin localement pour s'adapter. Elle n'a de sens que si chaque territoire a les moyens de se l'approprier, en commençant par la décliner localement et en permettant à chacune d'entre elles de savoir ce que signifie un horizon national à +4°C, à son échelle locale voire micro locale. Le réchauffement n'étant pas uniforme, il va frapper plus durement les agglomérations denses et donc plus fragiles face au risque de canicule. Pour s'adapter de façon pertinente, l'État doit accompagner chaque collectivité dans la déclinaison opérationnelle de cette trajectoire pour lui permettre de caractériser précisément les effets du changement climatique à son échelle. Les études de vulnérabilités ne peuvent en effet se conduire que dans un cadre de connaissance très précis en termes de projections climatiques localisées. C'est le sens du travail conduit par la Ville de Paris via son étude (tous les cahiers sont disponibles en open data) « [Paris face au changement climatique](#) ».

### 2. Avec l'ensemble des acteurs territoriaux...

Si l'échelle opérationnelle du chantier de l'adaptation est celle de la collectivité, elle doit nécessairement permettre à l'ensemble des acteurs territoriaux de s'y atteler. Au regard de la nécessité d'adhésion de l'ensemble des acteurs territoriaux à une trajectoire d'adaptation localisée, **l'Etat doit soutenir les collectivités dans leur rôle de chef de file et leur action de coordination territoriale permettant (1) la définition concertée d'une trajectoire d'adaptation commune (2) le suivi des objectifs fixés par cette trajectoire et (3) son évaluation globale qui permettra de rendre compte des réalisations mais aussi des freins entravant la poursuite de certains objectifs.**

La puissance publique doit définir un cadre partagé au sein duquel le monde de l'entreprise et le secteur associatif doivent prendre part. A Paris, cette démarche pourra s'appuyer sur des dynamiques déjà existantes, à l'instar du [Pacte Paris Action Climat Biodiversité](#) qui a vu le jour en 2012. Ce dispositif, conçu pour mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux environnementaux, a été réformé et voté en Conseil de Paris en juillet 2022. Le nouveau dispositif Paris Action Climat Biodiversité s'articule autour d'un pacte d'engagement et d'un catalogue de mesures opérationnelles précises proposées par la collectivité. Les acteurs économiques s'engagent à respecter et agir en faveur du Plan Climat et du [Plan Biodiversité](#). Les acteurs sociaux du territoire, indispensables à la mise en œuvre des plans opérationnels, seront aussi associés à la définition des trajectoires en matière d'adaptation au changement climatique. Par ailleurs, la Ville de Paris a encouragé les aménageurs à s'engager encore davantage en matière d'adaptation dans le PLU Bioclimatique via son Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée, permettant ainsi de renforcer la qualité et la cohérence des projets d'aménagement. Le travail de définition d'une doctrine patrimoniale avec les Architectes du Bâtiment de France, inscrit au Plan Climat est également une perspective de collaboration qui va dans le sens d'une trajectoire commune, de même que la mobilisation des délégataires de concessions ou encore le travail engagé avec les acteurs du tourisme.

### 3. ...Et à inscrire dans une démarche évolutive et collaborative

Comme évoqué en préambule, le changement climatique est rapide, bien plus que ne l'a été l'action nationale en termes d'adaptation et d'atténuation. Pour être utile et pertinente, la TRACC, à l'échelle nationale (et territoriale), doit nécessairement être agile et donc évolutive. Elle ne doit pas représenter un carcan et doit permettre la prise en compte de l'évolution des projections climatiques et **devra faire l'objet de révisions et d'ajustements dans le temps.**

Face aux enjeux climatiques grandissants la Ville de Paris a lancé dès 2012 un premier diagnostic lui permettant d'identifier les grands risques auxquels elle devra faire face, ses vulnérabilités mais aussi ses forces. L'actualisation de ce diagnostic en 2020 réaffirme la robustesse globale du territoire parisien face aux aléas climatiques et à la raréfaction des ressources malgré des points de fragilité qui se confirment. **L'enseignement notable de cette nouvelle étude concerne la temporalité du changement climatique qui s'accélère fortement. Ainsi, la majorité des risques majeurs attendus en 2050 tendent à survenir dès 2030.** De ce fait, il est possible que, d'ici quelques années ou décennies, les températures moyennes surpassent les projections climatiques actuelles servant de base à la TRACC.

Les collectivités devront être accompagnées par l'Etat pour anticiper, s'adapter, et définir des scénarii climatiques adaptés à leur territoire, tenant compte de leurs robustesses et vulnérabilités. Pour cela, la Ville de Paris propose de créer un bureau de l'adaptation des territoires au sein de chaque Préfecture de région, dont l'un des rôles sera de travailler avec les collectivités à leur adaptation selon des scénarii climatiques réalistes, pertinents et évolutifs.

## II. L'ADAPTATION DU TERRITOIRE PARISIEN

### 1. Les besoins du territoire parisien

#### *Financer l'adaptation des infrastructures et préserver les ressources*

L'étude « Paris face au changement climatique » commandée par la Ville de Paris souligne que son territoire est particulièrement vulnérable aux vagues de chaleur d'une part, et aux pluies extrêmes et inondations d'autre part.

Ce diagnostic a conduit la Ville à mettre en place de nombreuses mesures de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain dans le cadre du programme, « [Paris s'adapte aux vagues de chaleur](#) ».

L'adaptation des bâtiments est primordiale pour lutter contre les effets des fortes chaleurs. La Ville de Paris met en place des travaux de rénovation thermique sur ses propres bâtiments (rénovation globale de ses crèches et écoles d'ici à 2050 avec une priorité pour les établissements situés en quartiers populaires) et soutient ceux des bailleurs sociaux et des copropriétaires pour renforcer l'enveloppe thermique des bâtiments et installer des protections solaires extérieures. La ville de Paris a engagé un important travail sur les toitures en identifiant des solutions pour permettre leur isolation par l'extérieur ou l'intérieur en les végétalisant ou en utilisant des résines plus claires et couvrantes.



## Direction de la Transition Écologique et du Climat

L'extension du réseau de froid par la Ville de Paris réduit par ailleurs la dépendance aux systèmes de climatisation individuels, assurant un refroidissement plus écologique des bâtiments à commencer par les établissements de santé. Enfin, d'autres solutions de rafraîchissement très peu énergivores comme le déploiement de brasseur d'air dans ses équipements publics sont mises en place et évaluées.

En matière d'adaptation de l'espace public, l'objectif de la Ville est ainsi de multiplier les espaces de fraîcheur accessibles à tous, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature. En effet, la végétation représente un levier puissant pour l'adaptation climatique de l'espace public (et du cadre bâti), apportant des bénéfices multiples. Les arbres et les plantes, grâce à leur évapotranspiration et à l'ombrage naturel qu'ils offrent, contribuent à refroidir les espaces urbains tout en améliorant le cadre de vie. La végétalisation ciblée de l'espace public, notamment par l'aménagement de parcs, de jardins et de murs végétaux, permet de créer des microclimats tempérés. Le choix d'essences adaptées au climat de demain, résilientes face à la sécheresse et à la raréfaction des ressources en eau, vise à éviter les risques de mal-adaptation. Par ailleurs, cette stratégie favorise la biodiversité, co-bénéfice permettant de renforcer la résilience écologique de la ville. Lors des canicules, la Ville de Paris ouvre une vingtaine de ses parcs la nuit pour permettre l'accès des plus fragiles à des îlots de fraîcheurs 24h sur 24. Enfin, l'ouverture de nouveaux lieux de baignade gratuits, dans la Seine et les canaux parisiens, permet également le rafraîchissement de la population en période caniculaire.

En compléments de ces solutions fondées sur la nature, la Ville de Paris s'appuie sur des solutions grises (techniques) et prévoit par exemple l'installation d'ombrières dans l'espace public, permettant ainsi de créer des zones ombragées et de réduire la température ressentie au sol. Elle renforce son réseau de 1200 fontaines par le déploiement de plus de 150 nouvelles fontaines brumisantes permettant l'accès à l'eau et le rafraîchissement des usagers. 1200 commerces du réseau *Ici, je choisis l'eau de Paris* s'engagent aussi à fournir de l'eau gratuitement au parisiens et touristes munis de leur gourde.

**Les transformations citées ci-dessus et leur mise à l'échelle pour faire face à l'augmentation des températures moyennes et à la multiplication des canicules à venir nécessitent un haut niveau d'investissement, aujourd'hui très largement porté par les collectivités territoriales.**

Concernant le risque de pluies violentes et d'inondations, celui-ci tend à se renforcer avec le réchauffement climatique. Qu'il s'agisse d'inondations par crue de la Seine ou par ruissellement des eaux pluviales, ces phénomènes peuvent lourdement affecter le fonctionnement de la ville pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines : perturbations dans les transports, coupures sur les réseaux d'énergie, dégradation des biens et des bâtiments.

Des mesures de résilience face à ces risques sont déjà en place : les gestionnaires de réseaux d'énergie mettent en sécurité leurs équipements face au risque crue (réseau de chaleur, réseau de gaz) et canicules (réseau électrique). L'établissement public Seine Grands Lacs continue d'investir, avec le projet de la Bassée ou d'autres zones d'expansion des crues, pour adapter le territoire à des aléas pluies violentes et crues qui deviendront de plus en plus fréquents.



## Direction de la Transition Écologique et du Climat

En plus d'impacts directs sur l'activité économique et touristique, l'enjeu est avant tout sanitaire avec une exposition forte du système de santé (une crue majeure comme celle de 1910 réduirait alors de 40% les capacités d'hospitalisation). **D'après une étude de l'OCDE commandée par la Ville de Paris, une catastrophe de même ampleur que celle de 1910 pourrait affecter jusqu'à 5 millions de personnes et causer jusqu'à 30 milliards d'euros de dégâts.**

Paris doit également prendre en compte la raréfaction de deux ressources pourtant essentielles en matière d'adaptation au changement climatique et met en place des politiques publiques pour les préserver.

En effet, comme annoncé lors du Congrès mondial pour la Nature, l'emballlement climatique fait peser la menace d'une 6e extinction de la biodiversité avec la disparition prochaine de 500 à 1 million d'espèces. Or cette ressource fragile offre des services de régulation telle que le rafraîchissement et participe du confort thermique des populations, notamment en période caniculaire. Elle contribue à la régulation des inondations et des fortes pluies et atténue potentiellement les dommages sur les immeubles, les infrastructures et donc aux personnes. Son déclin engendre une altération globale de la qualité de vie et a par effet domino des conséquences sur l'attractivité du territoire. L'érosion de la biodiversité favorise entre autres l'apparition de nouvelles pathologies via le moustique tigre par exemple dont le développement résulte de la hausse des températures. Ainsi les actions de « renaturation » : la création de marre, de noues et l'ensemble du programme de végétalisation contribuent fortement au maintien et au renforcement des corridors de biodiversité à Paris. La biodiversité, en ce qu'elle peut offrir un très grand nombre de services écosystémiques, constitue le socle des réponses à apporter pour garantir l'adaptation du territoire au changement climatique.

Toutefois, la biodiversité ne peut prospérer sans eau. Cette ressource est également menacée par les effets du réchauffement à l'échelle de la planète toute entière. En effet, la diminution de la ressource en eau et de sa qualité, combinée à l'accroissement de ses usages, notamment en période estivale pour répondre au besoin de rafraîchissement urbain et aux conséquences de la sécheresse, pour l'alimentation en eau potable comme pour les usages agricoles, annonce l'apparition de nouvelles tensions dans les années à venir. La Ville de Paris a adopté son plan de sobriété en eau afin de réduire de 15% ses prélèvements d'eau d'ici 2030.

La préservation de la biodiversité, la réduction des consommations d'eau, impliquent également des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la part des collectivités, qui doivent être soutenues dans leurs efforts par l'État. Le changement climatique impacte aussi la qualité de l'eau. Avec sa raréfaction et l'augmentation de sa température, la dilution des polluants se fait moins. Face à cette dégradation de la qualité, les collectivités locales, compétentes pour l'alimentation en eau potable, mettent en place des programmes de protection de la ressource. Citons l'ambitieux programme d'Eau de Paris en la matière. Afin de réduire leur utilisation de produits phytosanitaires les agriculteurs peuvent être accompagnés par les collectivités mais les Agences de l'Eau, co-financées



## Direction de la Transition Écologique et du Climat

de ces projets, manquent de moyen pour faire face à tous les projets. Leurs budgets réhaussés doivent privilégier la prévention au tout traitement.

**La Ville de Paris regrette que le PNACC ne soit pas accompagné de financements dédiés, pourtant indispensables à l'atteinte de ses objectifs. Les budgets dédiés aux politiques d'adaptation au changement climatique doivent être largement réhaussés, à l'inverse de la dynamique mise en place sur le dernier budget de l'État.** Le budget du programme « MaPrimeRénov' » avait été réduit d'un milliard d'euros, alors même qu'il permet aux particuliers d'adapter leur logement au risque canicule.

La Ville de Paris regrette également que la Stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique (SPAFTE) publiée en octobre 2024 ne permet pas suffisamment le financement d'actions d'adaptation au changement climatique par anticipation. Les financements prévus sont orientés vers les actions en réparation. D'autant plus que les fonds inscrits à la SPAFTE s'appuient sur le budget vert qui ne traite que de l'atténuation, privant de fait l'adaptation de stratégie de financement ad-hoc. Ce qui pose la question de l'évaluation du besoin financier en faveur de l'adaptation, pour lequel des travaux complémentaires sont nécessaires à l'instar des études exploratoires réalisées par I4CE. La question du financement doit là encore s'envisager à l'échelle des territoires et de leurs spécificités. C'est dans cette optique que la Ville de Paris a mandaté en 2024 l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques pour chiffrer le besoin d'investissement en termes d'atténuation du territoire parisien. Ces travaux ont fait ressortir un surinvestissement nécessaire de 2 milliards d'euros par an entre 2030 et 2050 entre tous les acteurs du territoire (ménages, entreprises, collectivités locales, Etat). Ces premiers chiffrages seront complétés dès 2025 par une évaluation de la trajectoire d'investissement de l'adaptation, pour laquelle les leviers de financement doivent être interrogés eu égard aux besoins croissants liés à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes.

Par ailleurs, concernant le sujet des réparations et donc du risque assurantiel ([travail initié par la Ville de Paris](#)), **la Ville de Paris propose que l'État mette en place une coordination nationale pour mesurer la soutenabilité du système en prenant en compte l'accélération des évènements climatiques extrêmes et identifier d'autres leviers de financement que l'accroissement des polices d'assurances, supporté par les assurés (ceux qui le peuvent/pourront encore).**

### ***Réglementer en faveur de la protection des personnes***

L'aménagement du territoire pour faire face au changement climatique est d'ores et déjà en cours sur le territoire parisien. Paris s'est d'ailleurs doté d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique il y a quelques semaines pour cadrer au plan réglementaire la construction de son territoire au prisme des enjeux climatiques. Toutefois, de nombreux projets d'aménagement soumis à l'avis de l'Architecte du Bâtiment de France (ABF) dont la feuille de route ne peut aboutir au regard de sa feuille de route centrée sur la conservation de l'identité architecturale et patrimoniale parisienne. **Un projet de rénovation du bâti parisien sur trois est bloqué par l'avis des ABF.** Si cette identité est précieuse, elle ne peut en aucun cas s'opposer et/ou supplanter les projets d'aménagement adaptés au changement



## Direction de la Transition Écologique et du Climat

climatique et indispensable pour assurer l'habitabilité de Paris. **La Ville de Paris propose d'intégrer au PNACC l'évolution de la feuille de route des ABF pour permettre de prendre la protection des personnes face aux aléas liés au changement climatique.** En matière réglementaire, **la proposition du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) d'évolution du code de l'urbanisme et de l'environnement pour y ajouter un volet obligatoire de prise en compte du changement climatique** dans les processus d'évaluation des projets nous paraît également indispensable pour éviter la non-adaptation ou la mal adaptation.

Compte tenu du fait qu'un travailleur sur quatre est par exemple directement exposé à des fortes chaleurs. **La Ville de Paris propose par ailleurs d'intégrer au PNACC 3 une adaptation du code du travail pour les personnes confrontées à des températures extrêmes, une modification des horaires en cas de canicules nocturnes, et l'organisation d'une négociation interprofessionnelle sur l'adaptation des conditions de travail.**

**Ces mesures sont indispensables pour protéger les travailleurs et anticiper les défis écologiques et sociaux à venir.**

### ***Accompagner socialement***

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des périodes caniculaires constitue le premier enjeu pour Paris (et pour bon nombre de villes françaises) d'autant que l'îlot de chaleur urbain, en amplifie les effets. Les vagues de chaleur impactent très fortement l'ensemble du territoire qu'il s'agisse de l'attractivité du territoire (fréquentation touristique par exemple), du secteur de la santé (infrastructure et/ou développement de nouvelles pathologies) mais également du bon fonctionnement des réseaux d'énergie ou de transports. Mais la canicule est avant tout un enjeu social, à laquelle sont particulièrement sensibles les publics fragiles (plus de 65 ans, jeunes enfants, malades chroniques, femmes enceintes...) ou en situation de précarité (SDF, mal-logés, étudiants, parents isolés...). Aussi, la protection des habitants et plus généralement de l'ensemble des usagers du territoire nécessite une réponse combinée.

La Ville de Paris souhaiterait que le PNACC prévoie davantage de mesures d'accompagnement et de prise en charge des personnes les plus vulnérables pendant les crises caniculaires. Ces mesures doivent être étendues à une population plus large et permettre le développement de réseaux de prévention et de solidarité en amont des crises. Pour ce faire, l'Etat doit prévoir un accompagnement financier des collectivités dédiés à la mise en place de mesures de prévention et de protection.

### ***Permettre l'adaptation organisationnelle et comportementale***

L'information et la formation de l'ensemble des acteurs du territoire constituent un levier fondamental pour accélérer l'action en matière d'adaptation au changement climatique. Par la création de [l'Académie du Climat](#) pour les 9-25 ans ou la création des « [Volontaires de Paris](#) », la Ville de Paris mobilise toutes les forces vives du territoire pour vivre avec le changement climatique. La diffusion, la compréhension et l'appropriation (par l'action) du vaste sujet climatique par l'ensemble de la société civile sont le levier majeur d'une transition socio-écologique réussie. Outre son nouveau Plan Climat,



## Direction de la Transition Écologique et du Climat

la [nouvelle stratégie de résilience](#) de Paris prévoit 50 actions déclinées autour de 4 orientations stratégiques :

- Renforcer la résilience de Paris avec les citoyens grâce à une culture du risque partagée, c'est-à-dire la conscience partagée par toutes et tous des risques auxquels Paris est exposée, ainsi que les connaissances permettant d'anticiper les impacts des crises potentielles et d'adopter des comportements adaptés en cas de catastrophe
- Renforcer les solidarités et le lien social de proximité comme leviers de résilience, au quotidien et en cas de crise.
- Développer la résilience des infrastructures et du bâti parisien, afin de transformer Paris pour se préparer aux défis et risques émergents
- Agir à toutes les échelles et, pour cela, mobiliser l'administration parisienne et coopérer avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire

Paris accompagne l'adaptation comportementale et organisationnelle de son territoire en réalisant des exercices de crise. La Ville de Paris a par exemple conduit le premier exercice de préparation à un dôme de chaleur « [Paris à 50°C](#) » en lien avec la population de deux quartiers de son territoire. Le risque inondation fera quant à lui l'objet d'une campagne d'information et de sensibilisation de l'ensemble de la population au printemps 2025.

### ***Prendre en compte la lutte contre les inégalités sociales dans le PNACC***

Les conséquences du changement climatique touchent de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables. Les personnes aisées disposent souvent de moyens individuels pour s'adapter, comme l'installation de climatisation, alors que les plus précaires cumulent des situations d'exposition, à domicile comme sur leur lieu de travail. Consciente de ces enjeux, la Ville de Paris a fait de la lutte contre les inégalités une priorité de son nouveau Plan climat. Celui-ci prévoit par exemple de prioriser les projets de rafraîchissement urbain dans les quartiers populaires, un soutien financier important pour la rénovation des logements sociaux, un dispositif « zéro reste à charge » pour les projets de rénovation énergétique des propriétaires modestes. Par ailleurs, la Ville travaille actuellement à l'élaboration d'un plan Grand Chaud, à l'instar des mesures prises pour mettre à l'abri les personnes les plus fragiles en période de grand froid.

**La Ville regrette que le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) ne prévoie aucune mesure explicite pour résorber les inégalités sociales, et propose d'y dédier un axe.**